

Envoyé en préfecture le 11/07/2018

Reçu en préfecture le 11/07/2018

Affiché le **12 JUL 2018**

ID : 056-215600834-20180628-D201806016-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 28 juin 2018

Objet de la délibération

**ACQUISITION D'UN BIEN SANS MAITRE RUE DU CHAMP DE FOIRE  
(PARCELLE AV 68) : FINALISATION DE LA PROCEDURE D'INCORPORATION  
DANS LE DOMAINE COMMUNAL**

Le vingt huit juin deux mille dix huit à 18h00, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

André HARTEREAU, Michèle DOLLÉ, Loïc RABIN, Marie-Françoise CÉREZ, Yves GUYOT, Julian PONDAVEN, Frédéric TOUSSAINT, Caroline BALSSA, Thierry FALQUERHO, Roselyne MALARDÉ, Pascal LE LIBOUX, Anne LAVOUÉ, Nolwenn LE ROUZIC, Jacques KERZERHO, Françoise BARJONET MOY, Jean-François LE CORFF, Serge GERBAUD, Xavier POUREAU, Guénaëlle LE HIN, Fabrice LEBRETON, Marc LE BOUHART, Michaël BEAUBRUN, Sylvie SCOTÉ, Franck LE GOURRIÉREC, Gwendal HENRY

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Stéphane LOHÉZIC à André HARTEREAU, Nadia SOUFFOY à Loïc RABIN, Claudine CORPART à Julian PONDAVEN, Katy BOUILLAUT à Michèle DOLLÉ, Philippe PERRONNO à Thierry FALQUERHO, Marie-Hélène LE BORGNE à Xavier POUREAU, Martine JOURDAIN à Nolwenn LE ROUZIC, Alain HASCOET à Jacques KERZERHO

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Monsieur TOUSSAINT Frédéric** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Direction Aménagement Patrimoine

N° 2018.06.016

**ACQUISITION D'UN BIEN SANS MAITRE RUE DU CHAMP DE FOIRE (PARCELLE AV 68) :**  
**FINALISATION DE LA PROCEDURE D'INCORPORATION DANS LE DOMAINE**  
**COMMUNAL**

**Rapporteur : Frédéric TOUSSAINT**

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 28 septembre 2017 a approuvé à l'unanimité le principe d'acquisition de la parcelle cadastrée section AV numéro 68, sise rue du Champ de Foire, constituant un pan d'enceinte des remparts classés Monuments Historiques.

En termes de maîtrise foncière, la procédure mise en place est celle dénommée de « *bien sans maître* » relevant de l'Article L 1123-1 et suivants du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques puisqu'elle concerne un bien qui :

- 1 – fait partie d'une succession ouverte depuis plus de trente ans et pour laquelle aucun successible ne s'est présenté,
- 2 – n'a pas de propriétaire connu et pour lequel depuis plus de trois ans les taxes foncières n'ont pas été acquittées.

Ainsi, à l'issue de cette décision du Conseil Municipal, Monsieur le Maire a pris un arrêté en date du 06 novembre 2017 qui a été publié, affiché et notifié au dernier propriétaire connu et au représentant de l'Etat dans le Département.

Conformément aux textes en vigueur, à l'issue d'un délai de six mois après mise en place des mesures d'information précitées et sans manifestation du propriétaire, le bien est considéré « sans maître ». Il appartient désormais à la Commune, par délibération du Conseil Municipal, de l'incorporer dans le Domaine Communal. Cette incorporation doit être constatée par arrêté du Maire, avant dépôt des pièces auprès du Conservateur des Hypothèques, afin de finaliser cette procédure.

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,
- Vu** le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,
- Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 28 septembre 2017,
- Vu** l'Arrêté Municipal en date du 6 novembre 2017,
- Vu** la sollicitation du dernier propriétaire connu à savoir Madame EVENOU Martine – 126, Rue de la Résistance – 56700 HENNEBONT, en date du 9 novembre 2017,
- Vu** les mesures de publicité mises en œuvre constatées par un certificat d'affichage en date du 6 décembre 2017,
- Vu** les transmissions des différentes pièces du dossier effectuées auprès de Monsieur le Préfet du Morbihan et des services de France Domaines, le 6 décembre 2017,
- Vu** l'avis favorable du Bureau Municipal du 4 juin 2018,
- Vu** l'avis favorable de la Commission « Ville au Quotidien et au Futur » en date du 13 juin 2018,
- Vu** le rapport présenté,

Envoyé en préfecture le 11/07/2018

Reçu en préfecture le 11/07/2018

Affiché le **12 JUL. 2018**

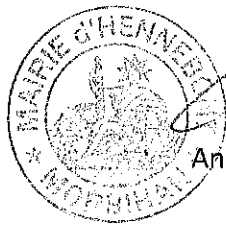
ID : 056-215600834-20180628-D201806016-DE

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
Entendu l'exposé du rapporteur,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la poursuite de la procédure engagée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre un arrêté pour constater cette incorporation dans le Domaine Communal et à exécuter toutes les démarches administratives nécessaires pour ce faire.

**Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.**

Le registre dûment signé  
Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,



*[Signature]*  
André HARTEREAU